

Consultation de la Ville de Québec PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Observations et recommandations de *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*

Objectifs pris en considération:

- Décongestion routière
- Réduction de la consommation énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre (GES)
- Augmentation de la qualité de la vie des résidents et du séjour des visiteurs et touristes

Ressources disponibles prises en considération:

- Le Saint-Laurent
- L'intermodalité
- Les infrastructures sous-utilisées

Modes de transport à développer au-delà de ce que propose le Plan en consultation :

1. DES NAVETTES FLUVIALES

(Référence : Plan de mobilité durable, 5.3.5 La traverse Québec-Lévis; 5.3.6 Les liens avec les MRC limitrophes; 5.6 Miser sur l'intermodalité)

Le Saint-Laurent est sous-valorisé et sous-utilisé comme voie de navigation urbaine. Le développement de son potentiel à ce titre accroîtrait certainement encore l'admiration et l'attachement que lui vouent les résidents, les visiteurs et les touristes. Ce développement offrirait en même temps des ressources et des modes de déplacement qui s'ajouteraient avantageusement à ce qui est actuellement offert, particulièrement en ce qui touche les liens avec certaines autres composantes de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Tout en appuyant ce qui est proposé pour améliorer et développer les services de la traverse Québec – Lévis (Recommandation 24), nous suggérons de considérer l'intérêt de développer plusieurs services de navette fluviale pour piétons et cyclistes entre Québec, Lévis, la Côte de Beaupré et l'île d'Orléans. Nous pensons à des navettes vers Saint-Nicolas, Saint-Romuald, Caprouge, Lauzon (nous employons ces anciens noms pour mieux préciser de quoi nous parlons), les Chutes Montmorency, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Des navettes fluviales vers ces points, jumelées à des navettes terrestres aux points d'arrivée non déjà desservis par les transports en commun, soit les rendraient accessibles par des trajets plus courts et écologiquement plus avantageux qu'en voiture (pensons aux détours par les ponts imposés aux voitures sur plusieurs de ces trajets), soit seraient surtout utilisées dans le cadre d'activités de loisir ou de déplacements touristiques.

Ces navettes ne pourraient sans doute pas circuler au plus fort de l'hiver, mais c'est le cas pour plusieurs pistes cyclables sans que cela dissuade le Plan d'en favoriser le développement.

RECOMMANDATION No 1 : Nous recommandons la mise en place de navettes fluviales pour piétons et cyclistes vers les municipalités et les quartiers de la Communauté métropolitaine de Québec riverains du fleuve et qui ne sont actuellement accessibles depuis les quartiers centraux de la ville que par de longs trajets en voiture.

2. LE RECOURS À UNE INFRASTRUCTURE SOUS-UTILISÉE

(Référence : Plan de mobilité durable, 5.7 Transporter les marchandises autrement, Le camionnage)

Sur presque toute la longueur de la rive du Saint-Laurent à Québec, principalement occupée par des voies routières de grand trafic, la population n'a pas accès au fleuve lui-même ni à sa berge, ce qui, dans la situation de Québec, ville fluviale, représente un manque à gagner important en matière de qualité de vie sociale. La promenade Samuel-De Champlain est la partie la plus longue de cette rive où l'accès à la berge est exceptionnellement possible. La jouissance de cet accès est cependant handicapée par l'important camionnage lourd circulant sur cette partie du boulevard Champlain.

Ce camionnage se dirige en grande partie vers le secteur ouest du port de Québec (Coop fédérée, etc.). Or ce secteur est également desservi par une voie ferrée en provenance de la zone industrielle riveraine de l'autoroute Charest et débouchant dans ce secteur par un tunnel situé entre le boulevard Charest et le boulevard Champlain à l'est de la promenade Samuel-De Champlain (Voir Plan de mobilité durable, page 43, carte 24, Réseau ferroviaire, chemin de fer classe 2).

Ce tunnel est une infrastructure très peu utilisée. Il devrait par ailleurs pouvoir être adapté pour un trafic conjoint par train et par camion moyennant certains travaux et une signalisation permettant d'alterner ces deux modes de transport selon les besoins. Cette adaptation une fois faite, le camionnage destiné au secteur ouest du port pourrait s'y rendre en empruntant ce tunnel plutôt qu'en passant par la promenade Samuel-De Champlain, ce qui augmenterait sensiblement la qualité de la fréquentation de celle-ci.

RECOMMANDATION No 2 : Nous recommandons d'adapter et d'ouvrir au camionnage lourd le tunnel ferroviaire entre le boulevard Charest et le boulevard Champlain.

3. LE TRANSBORDEMENT

(Référence : Plan de mobilité durable, 5.7 Transporter les marchandises autrement, Le transport maritime)

Le port de Québec a une grande pratique du transbordement de marchandises entre navires. Ce transbordement se fait cependant surtout entre navires océaniques et « bateaux de plus petite taille en provenance ou en direction de la voie maritime du Saint-Laurent, des Grands Lacs et de plusieurs ports de l'Est et du Midwest des États-Unis » (Plan de mobilité durable, page 107). Il s'en fait peu avec des bateaux en provenance ou en direction des ports des régions éloignées du Québec; le trafic entre le port de Québec et ces régions se fait principalement par camion.

Le développement du transport maritime courte distance (TMCD) ou cabotage est cependant à l'ordre du jour et est encouragé par les gouvernements. Ce mode de transport permet notamment d'alléger le recours au trafic routier lourd. Y recourir dans une plus grande mesure que maintenant pour les échanges entre le port de Québec et les régions éloignées du Québec pourrait avoir un impact significatif sur la circulation de camions lourds à l'intérieur des limites de la ville et de la communauté métropolitaine.

RECOMMANDATION No 3 : Nous recommandons que la Ville demande au Port de Québec de considérer la possibilité d'augmenter le recours au transbordement pour les marchandises destinées aux régions éloignées du Québec, dans l'objectif de diminuer le camionnage lourd en provenance ou à destination du port.

Le 27 septembre 2010



André Stainier, président

p.j. Présentation de l'organisme



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* (AVSL) est un organisme sans but lucratif qui œuvre à la protection et à la promotion des richesses environnementales du fleuve Saint-Laurent et à l'harmonisation de ses usages. Il existe depuis 1986 et compte plus de cent cinquante membres, individuels et corporatifs, répartis dans tout le Québec.

Le statut

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* est une corporation constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, avec lettres patentes enregistrées le 17 décembre 1986 au Libro C, folio 116.

La vision

Les AVSL veulent

- l'accès au fleuve pour tous, selon des usages variés et respectueux de son potentiel naturel;
- la protection intégrale et la mise en valeur des richesses du fleuve : l'eau, la voie navigable, le lit du fleuve, les rives, la faune, les habitats, les paysages, le patrimoine bâti, etc.;
- l'avènement d'une politique du Saint-Laurent basée sur la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national et une approche globale et intégrée de tous ses aspects et de tous ses usages;
- le développement durable des ressources multiples du fleuve.

Les actions

Les AVSL réalisent

- des actions concrètes de conservation et de mise en valeur du fleuve et de ses rives en partenariat avec des communautés locales et régionales;
- des activités de réflexion et de promotion portant sur les diverses utilisations du fleuve, en partenariat avec les usagers : navigation, pêche, interprétation, écotourisme, baignade, nautisme, aventure, etc.;
- des rassemblements d'intervenants et d'usagers du fleuve favorisant les mises en commun et les consensus propres à assurer au Saint-Laurent un avenir harmonieux et durable;
- des interventions publiques sur des questions relevant de la gestion et de l'exploitation du fleuve et de ses ressources.

Les publics

Les AVSL s'adressent

- aux collectivités riveraines;
- aux usagers;
- aux entreprises ayant un lien avec le Saint-Laurent;
- aux administrations gouvernementales, municipales et parapubliques;
- aux milieux associatifs préoccupés de l'écosystème Saint-Laurent / Grands Lacs;
- aux institutions de recherche, d'éducation, de protection et de promotion vouées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques;
- au grand public.